

Questions orales

M. Woolliams: Je connais cette lettre, mais j'aimerais avoir certaines garanties. Le député de Saint-Jean-Est a fait valoir au premier ministre que les divers dirigeants provinciaux s'entendent dans une certaine mesure sur la nécessité de canadianiser la constitution. Cependant, quelle que soit la décision prise, on devrait prévoir certains mécanismes pour protéger les droits des provinces de l'Ouest et des autres petites provinces. Il faudrait préciser ces mécanismes. Aux termes de l'AANB, les droits des provinces sont protégés.

M. Trudeau: Cela semble être la même question. Le député trouvera les réponses dans mes lettres s'il se donne la peine de les lire. Il trouvera une réponse complète à sa question dans les comptes rendus de la Conférence de Victoria de 1971; la formule d'amendement de la constitution a fait l'unanimité des provinces, y compris celles de l'Ouest.

* * *

LES MUSÉES

LES MOTIFS DU LICENCIEMENT DE CERTAINS EMPLOYÉS ET DE LEUR REMPLACEMENT AU MOYEN DE CONTRATS AVEC DES ENTREPRISES PRIVÉES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Quelque 28 employés à temps plein des Musées nationaux du Canada ont été licenciés, dont certains sans préavis, afin de diminuer le nombre d'années-hommes du ministère concerné. Le ministre peut-il donner ses raisons de mettre fin à l'emploi d'agents de sécurité et de camionneurs d'expérience pour ensuite les remplacer aussitôt par des employés engagés aux frais du public au moyen de contrats passés avec des entreprises privées?

● (1140)

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu, hier, à une partie de cette question. Le député a ajouté quelques détails et j'y répondrai plus longuement dans le courant de la journée.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La déclaration du ministre ne constituait pas une réponse. Comme le poste de peut-être 80 autres employés pourrait être jugé superflu, le ministre promettra-t-il que les fonctionnaires recevront un préavis raisonnable de leur licenciement et qu'ils ne seront pas licenciés des Musées nationaux ou de tout autre musée avant qu'on ne leur ait trouvé un autre emploi?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu précisément à cette partie de la question hier. C'était une réponse partielle à la question que pose le député aujourd'hui.

M. Symes: Mais ce n'est pas ainsi qu'on procède.

M. Faulkner: Le député soutient que ce n'est pas ainsi qu'on procède. Nous en discuterons plus tard.

[M. Trudeau.]

LA GENDARMERIE ROYALE

LES ALLÉGATIONS D'UN DÉPUTÉ AU SUJET D'UN PROJET DE COUP D'ÉTAT—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Peut-il confirmer que le député de Montmorency craint vraiment que la Gendarmerie royale du Canada ne fomenté un coup d'État au pays et, s'il est du même avis, a-t-il alerté ses collègues du cabinet à propos de cette terrible et monstrueuse éventualité, afin de mobiliser d'autres forces de sécurité et les mettre sur pied de guerre, baïonnette au canon—par exemple les Forces armées, celles de l'OMU et les Scouts du Canada?

M. Paproski: Et le général Dare—moi et mon ombre.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la moindre indication que les allégations du député de Montmorency soient fondées.

M. l'Orateur: Le député a la parole pour une question supplémentaire sérieuse.

M. Lawrence: Je me demande, Votre Honneur, si le ministre partage vraiment l'opinion de son collègue. Sinon, ne pense-t-il pas que de tels propos compromettent la crédibilité de ce noble organisme?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne partage pas son opinion. Les députés sont libres d'exprimer leur opinion à la Chambre; le député a exprimé la sienne, mais je ne la partage pas.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS D'UN DÉPUTÉ SUR L'UTILISATION DE DÉTECTIVES PRIVÉS PAR LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse également à l'honorable solliciteur général.

Hier le *Devoir* publiait un article dans lequel on pouvait lire ce qui suit:

A l'extérieur des Communes, le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) a dit qu'il ne possédait aucun élément de preuve pouvant rattacher l'embauche de détectives privés... au parti progressiste conservateur comme tel, mais que de nombreux indices laissent supposer une quelconque machination en coulisse...

Étant donné que cette déclaration ressemble étrangement aux allégations faites par M. Choquette hier, à Québec, est-ce que le solliciteur général est prêt à discuter avec son collègue au sujet de la véracité de ces allégations et à en faire rapport à la Chambre?

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, j'ai reçu des plaintes au sujet de détectives privés faisant enquête sur la vie publique et privée de députés. J'étudie encore l'affaire. Je ne ferai pas de commentaires avant d'avoir obtenu plus de renseignements.